

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 059-215903691-20260630-CM20260630_5-DE

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 21
- de votants 27

L'an deux mil vingt six

Le trente juin

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. François Waelkens, Maire

OBJET

TARIFS REPAS DU 14 JUILLET

Étaient présents : François Waelkens, Amélie Halliez, David Jouannic, Claire Milloncourt, Samy Nor, Angélique Dupont, Philippe Alglave, Michel Dupas, Coralie Nison, Philippe Cucchiara, Maxime Moerman, David Halliez, Ingrid Dumont, Hubert Ledoux, Marie-Christine Desse, Alison Malaboeuf, Corinne Collet, Véronique Porquet, Christine Raepsaet, Virginie Bandini, Sonia Glineur

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 30/06/2026

Étaient excusés : Isabelle Paniez, Bernard Lefèvre, Stéphanie Moreau, Toufik Yacia, Géraldine Moreau, Christophe Riff

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 23/06/2026

Procurations respectives à : David Jouannic, François Waelkens, Ingrid Dumont, Angélique Dupont, Claire Milloncourt, Corinne Collet

Un scrutin a eu lieu, Coralie Nison a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'organisation d'un repas convivial style « guinguette » à l'occasion des festivités du 14 juillet.

Ce repas ouvert à tous se déroulera dans les jardins du centre culturel Gustave Ansart. La municipalité se chargera de commander le repas composé de poulet rôti, pommes de terre et salade. Deux associations apporteront leur aide sur cet événement, l'association Arpège proposera tartes, gâteaux et glaces, tandis que l'association de parents d'élèves, Les enfants d'abord, tiendra la buvette.

Le prix de la rôtisserie est de 14 € par adulte et 10 € par enfant. La commune pourrait participer sur le prix des repas. Les prix de repas seront encaissés par la régie « Recettes diverses ».

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants :

- repas adulte (1/2 poulet rôti/pommes de terre/salade) : **12 €**
- repas enfant (menu identique mais avec des portions adaptées aux enfants) : **9 €**.

Adopté à l'unanimité

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 30/06/2026

La Directrice Générale des Services,



I. SERAFINI